

Le rapatriement des dépouilles des Algériens pris en charge par la SAA



Le rapatriement des dépouilles des Algériens décédés à l'étranger, une opération généralement dévolue à des associations ou à des mutuelles, est désormais prise en charge par [la Société algérienne des assurances \(SAA\)](#)

, qui a présenté samedi, à Paris cette nouvelle formule destinée aux membres de la communauté algérienne établie à l'étranger.

Présentée par le P-DG de la SAA, Amara Latrous, cette formule a été rendue possible grâce à une autorisation accordée par le gouvernement algérien à la SAA d'ouvrir des comptes bancaires à l'étranger destinés exclusivement à cette opération. Cet assureur public avait été autorisé, par le Gouvernement, à ouvrir des comptes en devises, alimentés par les ressortissants eux mêmes, dans différents pays. Le nouveau compte bancaire est "destiné exclusivement à abriter et à recevoir les primes virées par les compatriotes désirant souscrire cette assurance qui concerne le rapatriement des corps de l'étranger", avait déclaré à l'APS, le directeur général-adjoint technique de la SAA, Mustapha Douakh. La souscription à cette nouvelle assurance se fait à travers le paiement annuel d'une prime d'assurance, estimée à 25 euros pour chaque personne. "C'est un prix forfaitaire et une assurance compétitive qui s'adresse pour tous les âges", avait estimé M. Douakh, précisant que le contrat d'assurance sera envoyé à l'assuré à partir d'Alger. Une fois la prime versée dans le compte bancaire de la SAA, le souscripteur peut aller sur le [site web](#) de cette compagnie pour remplir un formulaire de souscription, donner des indications sur le paiement et demander d'avoir le contrat d'assurance à son adresse.

[La Dépêche de kabylie](#)